

Investissement
Socialement Responsable

Code de Transparence

pour les fonds **ISR** ouverts au public



Code de Transparence pour les fonds ISR ouverts au public

Le présent Code de Transparence est la version française du Code de Transparence Européen qui a été conçu l'AFG, le FIR et l'EUROSIF. Il est obligatoire pour tous les fonds ISR ouverts au public gérés par des sociétés de gestion adhérentes de l'AFG ou du FIR.

Révision du code

Le Code a été mis à jour afin de mieux refléter l'évolution continue du marché européen de l'ISR. Un groupe de travail a été mis en place afin de faciliter la révision du Code en ligne avec les derniers développements dans l'industrie et à la vue des derniers travaux menés par des experts au niveau européen et mondial.

Les réponses requises pour adhérer au Code sont désormais alignées avec les éléments clés des recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), à l'article 173-VI de la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance verte française, et des dernières recommandations faites par le Groupe d'Experts de Haut Niveau (HLEG) sur la finance durable de la Commission Européenne dans son rapport de janvier 2018. Les questions qui se réfèrent spécialement à ces recommandations / loi font l'objet d'une note.

Signataires, vous vous engagez à :

- Répondre aux questions posées pour chacun des fonds ISR ouverts au public que vous gérez
- Préciser et valoriser l'existence de ce Code dans vos documents, site internet, etc
- Publier sur votre site internet les réponses aux questions du Code de Transparence au plus tard le 30 juin de chaque année ou dans les 6 mois maximum après tout changement majeur. Les questions doivent être complétées avec des données à jour au 31 décembre de l'année précédente
- Indiquer sur la page de couverture la date de mise à jour
- Respecter l'ordre des questions du Code, la terminologie employée ;
- Apporter des réponses claires et précises aux questions du Code, sans pour autant atteindre une longueur trop importante qui nuirait à la lisibilité ;
- Décrire le plus justement possible et en détail les moyens et méthodologies mises en œuvre ;
- Exprimer les données chiffrées en euros ;
- Expliquer les raisons pour lesquelles certaines questions seraient, totalement ou partiellement, incompatibles avec le ou les fonds auxquels s'applique ce Code et indiquer dans quels délais des réponses pourront y être apportées ;
- Publier sur le site internet de votre société de gestion les réponses aux questions du Code, et faciliter le chemin d'accès à ce Code ;
- Envoyer le lien ou le chemin d'accès vers le code de transparence à l'AFG et au FIR
- Préciser que vos réponses aux questions du Code relèvent de votre unique responsabilité.

DEFINITIONS

Critères ESG : Environnement, Social et Gouvernance.

Dimension Environnementale : désigne l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur l'environnement.

Dimension Sociale : relative à l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur les parties prenantes, par référence à des valeurs universelles (notamment droits humains, normes internationales du travail, lutte contre la corruption...).

Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée. Il inclut aussi les relations entre les nombreuses parties prenantes et les objectifs qui gouvernent l'entreprise. Parmi ces acteurs principaux, on retrouve notamment, les actionnaires, la direction et le conseil d'administration de l'entreprise.

ISR : « L'ISR (Investissement Socialement Responsable) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable. » (AFG – FIR, juillet 2013)

Emetteurs : ensemble des entités (entreprises, Etats, agences, supranationaux ou collectivités locales) qui font appel au marché pour se financer en émettant des actions, obligations et autres titres financiers.

Approches

Sélection ESG

Cette approche consiste à sélectionner les émetteurs ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. La sélection ESG peut revêtir plusieurs formes :

- best-in-class : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur d'activité. Cette approche inclut l'ensemble des secteurs de l'économie.

- best-in-universe : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité.

- best effort : sélection des émetteurs démontrant une amélioration de leurs pratiques ESG dans le temps.

Thématique ESG

Fonds qui sont spécialisés sur des thèmes environnementaux, sociaux ou de gouvernance. Ils investissent dans des émetteurs dont les produits ou services contribuent à générer des bénéfices répondant à la stratégie d'investissement. Les entreprises sélectionnées doivent respecter a minima certaines exigences ESG comme une veille active des controverses en matière environnementale (E), sociale (S) et de gouvernance (G) et faire l'objet d'une démonstration de leur impact E ou S ou G.

Exclusion

Il existe deux types d'exclusions que peuvent appliquer les fonds :

EXCLUSIONS NORMATIVES

Les exclusions normatives consistent à exclure les entreprises qui ne respectent pas certaines normes ou conventions internationales, (droits de l'homme, convention de l'OIT, Pacte Mondial...), ou les Etats n'ayant pas ratifié certains traités ou conventions internationales.

EXCLUSIONS SECTORIELLES

Les exclusions sectorielles consistent à exclure des entreprises de secteurs d'activités comme l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent et la pornographie pour des raisons éthiques ou de santé publique, ou encore les OGM, le nucléaire, le charbon thermique... pour des raisons environnementales.

Les seules exclusions issues d'une interdiction réglementaire (ex : armes controversées, pays sous embargo...) ne suffisent à caractériser une approche d'exclusion.

Engagement

Fonds dont l'objectif est d'influencer le comportement des entreprises investies pour améliorer leurs pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. Des thèmes d'engagement doivent être définis et le suivi des actions d'engagement (dialogue individuel ou collectif, vote en assemblée générale, dépôt de résolution) doit être documenté.

Impact investing ou investissement à impact : fonds qui investissent dans des entreprises ou organisations qui ont pour but premier de générer un impact environnemental ou social positif. L'impact induit par les investissements doit être mesurable.

En France, l'impact investing peut être assimilé aux fonds solidaires qui investissent dans des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Intégration ESG

L'intégration ESG consiste pour une société de gestion à mettre à la disposition de ses gérants des éléments d'analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) pour qu'ils puissent les prendre en compte dans leurs décisions d'investissement. L'intégration ESG repose sur des ressources appropriées : accès organisé à la recherche ESG, score ESG ou carbone du portefeuille ou tout autre indicateur de suivi ex post. Elle a pour but d'améliorer la compréhension des risques et opportunités liés à chaque émetteur.

Sommaire

| | |
|--|---|
| 1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence | 5 |
| 2. Données générales sur la société de gestion | 6 |
| 3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence..... | 7 |
| 4. Processus de gestion..... | 7 |
| 5. Contrôles ESG | 8 |
| 6. Mesures d'impact et reporting ESG | 8 |

1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence

| Nom du Fonds : | | | | | |
|---|--|---|---------------------------|---|---|
| Stratégie dominante et complémentaires | Classe d'actifs principale | Exclusions appliquées par le fonds | Encours du fonds au 31/12 | Labels | Liens vers les documents relatifs au fonds |
| <input type="checkbox"/> Best in universe <input type="checkbox"/> Best effort <input type="checkbox"/> Exclusion <input type="checkbox"/> Thématiques <input type="checkbox"/> ISR <input type="checkbox"/> Engagement Veuillez mettre en premier la stratégie dominante appliquée par le ou les fonds ISR et si une ou plusieurs stratégie(s) complémentaire(s) est/sont utilisée(s), indiquez-la (les). L'exclusion et l'engagement ne peuvent être cochés que comme des | <input type="checkbox"/> Actions françaises <input type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro <input type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne <input type="checkbox"/> Actions internationales <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux <input type="checkbox"/> Monétaires <input type="checkbox"/> Monétaires court terme <input type="checkbox"/> Fonds à formule | <input type="checkbox"/> Alcool <input type="checkbox"/> Armement <input type="checkbox"/> Charbon <input type="checkbox"/> Énergies fossiles non conventionnelles <input type="checkbox"/> Pacte mondial <input type="checkbox"/> Tabac <input type="checkbox"/> Autres politiques sectorielles (Précisez) | | <input type="checkbox"/> Label ISR <input type="checkbox"/> Label TEEC <input type="checkbox"/> Label CIES <input type="checkbox"/> Label Luxflag <input type="checkbox"/> Label FNG <input type="checkbox"/> Label Autrichien <input type="checkbox"/> Autres (précisez) | - DICI - Prospectus - Rapport de gestion - Reporting financier et extra financier - Présentations diverses - Autres (précisez) |

| | | | | | |
|----------------------------|--|--|--|--|--|
| stratégies complémentaires | | | | | |
|----------------------------|--|--|--|--|--|

2. Données générales sur la société de gestion

2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Donnez le lien vers les pages du site internet dédiées à l'investissement responsable

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Donnez le lien internet vers la politique d'investissement responsable

Donnez le lien internet vers la politique d'exercice des droits de vote

Donnez le lien internet vers la politique d'engagement (Article 173-VI & HLEG)

2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ? (Article 173-VI & TCFD)

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

| Initiatives généralistes | Initiatives environnement/climat | Initiatives sociales | Initiatives gouvernance |
|---|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> SIFs - Social Investment Forum (plus détails des commissions) <input type="checkbox"/> PRI - Principles for Responsible Investment <input type="checkbox"/> ICCR - Interfaith Center on Corporate Responsibility <input type="checkbox"/> ECCR - Ecumenical Council for Corporate Responsibility <input type="checkbox"/> Commissions AFG <input type="checkbox"/> EFAMA RI WG <input type="checkbox"/> European Commission's High-Level | <input type="checkbox"/> IIGGC - Institutional Investors Group on Climate Change <input type="checkbox"/> CDP- Carbon Disclosure Project (précisez carbone, forêt, eau, ...) <input type="checkbox"/> Montreal Carbon pledge <input type="checkbox"/> Portfolio Decarbonization Coalition <input type="checkbox"/> Green Bonds Principles <input type="checkbox"/> Climate Bond Initiative <input type="checkbox"/> Appel de Paris | <input type="checkbox"/> Accord on Fire and Building Safety in Bangladesh <input type="checkbox"/> Access to Medicine Foundation <input type="checkbox"/> Access to Nutrition Foundation <input type="checkbox"/> Autres (précisez) | <input type="checkbox"/> ICGN - International Corporate Governance Network <input type="checkbox"/> Autres (précisez) |

| | | | |
|---|--|--|--|
| Expert Group on Sustainable Finance <input type="checkbox"/> Autres (précisez) | <input type="checkbox"/> Autres (précisez) | | |
|---|--|--|--|

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ? (Article 173-VI)

2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence

3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ?

3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ? (Article 173-VI)

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?

3.6. A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

4. Processus de gestion

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? (Article 173-VI & HLEG)

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ? (Article 173-VI & TCFD)

Si oui, précisez jusqu'à quelle hauteur le fonds peut en détenir.

4.4. Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Si oui,

(i) une politique de rapatriement des titres a-t-elle été mise en place en vue d'exercer les droits de vote ?

(ii) les règles de sélection des contreparties intègrent-elles des critères ESG ?

4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Si oui, décrivez

(i) leur nature

(ii) le ou les objectifs

(iii) les limites éventuelles en termes d'exposition

(iv) le cas échéant, leur impact sur la qualité ISR du (des) fonds

4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Si oui, comment assurez-vous la cohérence entre la politique de sélection des OPC et la politique d'investissement ISR du fonds ? Jusqu'à quelle hauteur peut-il en détenir ?

5. Contrôles ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

6. Mesures d'impact et reporting ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ? (Article 173-VI & HLEG)

Si oui, indiquez les liens internet vers les rapports d'activité associés.
